



Remboursement frais d'inscription à l'université

Par **Flubbert**, le **17/01/2011** à **11:15**

Bonjour,rrnrnJe vous explique mon problème : rnrnJ'ai du payer en septembre les frais d'inscription à l'université car je n'avais pas encore reçu mon attribution de bourse (je l'ai eu le lendemain manque de pô). Je leur est donc rapportée au plus vite afin de lancer la procédure de remboursement. Nous étions alors aux environ du 15 janvier. Un mois après ils m'ont prélevé mon chèque. rnrnEt là, 5 mois après toujours rien, je vais les voir une fois par mois environ, le discours change : ça sera fait en décembre, en janvier... La dernière version, que je viens d'avoir m'a totalement abattue ! Vous avez été remboursée le 10 janvier, mais le temps de faire le virement, vous serez remboursée en mars !! Et seulement la moitié car l'autre partie correspond à la sécurité sociale qui est remboursée par l'urssaf, et avec eux, ça prend encore plus de temps !rrnrnVoilà tout le problème, je suis étudiante boursière, sans aucune autre aide, j'ai décidé de passer des concours cette année, que je ne pourrai pas payer s'ils ne me remboursent pas... Que puis-je faire pour faire accélérer la procédure qui a déjà pris tant de temps ?

Par **Visiteur**, le **18/01/2011** à **17:38**

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posé la a un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit il suffit d'un petit clic sur <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé le (+33) 9 70 44 70 75rn<http://www.avocatauttelephone.com/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.rnToutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé

dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliqué sur ce lien <http://www.avocatauttelephone.com/> ou appelé sur le (+33) 9 70 44 70 75